

MAIRIE DE CLAVILLE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCES DU 2 AVRIL 2024
ET DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, les deux et cinq avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard THÉBAUD, Maire.

Le 2 avril 2024

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, Mme GAUTHIER, M. LE SOUT, Mme RIBEAUCOUP, Adjoint, M. ERNAULT, M. LACOUR, Mme CANEL, M. ETIENNE, M. PERRIER, Mme BENZAÏR, Mme MONGELLAZ. M. AUBRY par procuration à M. LACOUR, Mme PRÉVOST par procuration à Mme GAUTHIER

Absents excusés : Mme TARDIVEL

Secrétaire de séance : Mme CANEL Camille

Ordre du jour :

- 1) Préparation du Budget Primitif 2024,
- 2) Approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune et du CCAS,
- 3) Vote du Compte Administratif 2023 de la Commune et du CCAS,
- 4) Affectation des résultats,
- 5) Vote des taux des taxes,
- 6) Amortissements,
- 7) Subventions 2024,
- 8) Création de ralentisseurs,
- 9) Recrutement emplois saisonniers été 2024 et régularisation février 2024,
- 10) Questions diverses.

Le 5 avril 2024

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, M. AUBRY, M. LE SOUT, Mme RIBEAUCOUP, Adjoint, M. ERNAULT, M. LACOUR, Mme CANEL, M. ETIENNE, M. PERRIER, Mme BENZAÏR, Mme MONGELLAZ. Mme GAUTHIER par procuration à M. THEBAUD, Mme PRÉVOST par procuration à Mme LE SOUT.

Absents excusés : Mme TARDIVEL

Secrétaire de séance : Mme CANEL Camille

Ordre du jour :

- 1) Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune,
- 2) Questions diverses.

Le Compte-rendu de la précédente séance de conseil est approuvé à l'unanimité.

1) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion du percepteur pour l'année 2023 de la Commune et du CCAS.

2) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (le maire s'étant absenté), approuve les Comptes Administratifs 2023 de la Commune et du CCAS.

3) AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports de l'exercice 2022 :

Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année 2022 :	212.774,88
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année 2022 :	484.596,06

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'Investissement de :	185.719,16
Solde d'exécution (excédent-002) de la section de Fonctionnement de :	105.558,87

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	11.388,00
En recettes pour un montant de :	0,00

<u>Besoin net de la section d'Investissement</u> peut donc être estimé à	38.443,72
--	-----------

Compte 1068

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068)	38.443,72
---	-----------

<u>Excédent de résultat de Fonctionnement reporté (R002)</u>	551.711,21
--	------------

4) PRÉPARATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget 2024 de la commune.

Fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes :	1.440.542 €
Investissement, équilibré en dépenses et en recettes :	635.041 €

La M57 permet au maire d'effectuer des virements de crédits sans nécessité de délibérer au préalable dans la limite de 7,5% des crédits prévus (hors chapitre 012 : personnel).

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget de l'année 2024 et autorise le maire à procéder aux virements de crédits nécessaires dans la limite de 7% des crédits prévus.

5) VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur Gérard THÉBAUD, Maire, présente au conseil municipal l'état de notification de taux d'imposition 2024 concernant les taxes directes locales.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux proposés.

A savoir :

- Taxe du foncier bâti	30,91 %
- Taxe du foncier non bâti	22,48 %
- Taxe d'habitation	9,96 %
- CFE	11,79 %

6) AMORTISSEMENTS

Afin de simplifier les écritures, le Conseil Municipal décide d'appliquer un amortissement sur un an pour l'ensemble des travaux assujettis, imputés sur les comptes 204182.

7) Subventions 2024

Monsieur le Maire présente les subventions aux associations programmées au Budget 2024 :

Associations	BP 2024
CLAVILLE EN SCENE	1 000
E.S.C.	2 000
Club des pommiers blancs	0
La Clavillaise	1 000
Amicale du Plateau	2 000
El Paso Country	0
Anciens combattants	500
APPEL	0
ZUM'BAÏLA	1 000
Clavill'en Forme	1 000
Lez'Arts à la Mare	3 000
Comité des Fêtes	3 000
Comice de Conches	160
Amicale des sapeurs pompiers	300
Monuments et sites de l'Eure	100
Prévention Routière	0
CFAIE	375
CFA du bâtiment Evreux	0
RASED	118
Soutien à l'Ukraine (Croix Rouge)	500
AS Cats Rescue	200
Association HELP	200
TOTAL	16 453

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mmes RIBEAUCOUP, BENZAÏR et MONGELLAZ n'ayant pas pris part au vote), adopte ces subventions et autorise l'inscription au Budget 2024.

8) Création de ralentisseurs

Monsieur le Maire présente les projets de ralentisseurs prévus Rue Dupont de l'Eure, afin de limiter la vitesse des véhicules arrivant du rond-point de Ferrières Haut Clocher et sécuriser le carrefour Rue Dupont de l'Eure/Ruelle du Père Langlois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis du plateau surélevé pour un montant de 33.838,59€ HT et charge le maire ou son adjoint à solliciter les subventions auprès des administrations compétentes.

9) Recrutement emplois saisonniers été 2024

Monsieur le Maire informe que pour pallier aux absences du personnel et pour réaliser les travaux d'été, il est nécessaire d'avoir recours à l'emploi saisonnier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au recrutement de :

- deux emplois saisonniers aux services techniques,
- un emploi saisonnier au restaurant scolaire,
- un emploi saisonnier au service administratif

10) Régularisation emplois saisonniers février 2024

Monsieur le Maire informe qu'un emploi saisonnier a été recruté aux services techniques du 26/02/2024 au 01/03/2024 afin d'effectuer des travaux de peinture dans la salle des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette régularisation de recrutement.

11) Questions diverses

NEANT

Vu par nous Gérard THÉBAUD, Maire de la commune de Claville pour être affiché le 30 mai 2024, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Gérard THÉBAUD,
Maire de Claville.